

Votre crédit bientôt refusé à cause de vos amis Facebook ? | Le Net Expert Informatique



Votre crédit bientôt refusé à cause de vos amis Facebook ?

Le réseau social a déposé un brevet qui permettrait aux banques de scruter les contacts d'un client afin de déduire sa capacité à rembourser un crédit.

Et si votre assureur savait tout de votre état de santé... Le smartphone tuera-t-il la carte bancaire (et les banques) ?

A quoi joue Facebook ? Un brevet, déposé mardi 4 août, pourrait permettre aux banques d'examiner les relations d'un utilisateur sur le réseau social avant de lui accorder (ou non) un prêt.

Intitulé « Autorisation et authentification basée sur le réseau social de l'individu », le brevet entend proposer une nouvelle méthode d'authentification de l'internaute en fonction de ses amis Facebook, afin de limiter la propagation de spams (messages indésirables) et d'améliorer les résultats du moteur de recherche. Néanmoins, cette technique sera proposée à « des tiers », en particulier des banques. Le texte spécifie :

Lorsqu'un individu demande un prêt, le prêteur examine les scores de crédit des membres du réseau social de cet individu via un nœud autorisé. Si le score de crédit moyen de ces membres atteint le score de crédit minimum, le prêteur continue d'examiner la demande de prêt. Sinon, la demande est rejetée. »

En somme, si vos amis Facebook ont du mal à rembourser leurs prêts, alors la banque pourrait refuser de vous en accorder un. C'est une blague ? Non.

Des start-ups américaines sur la brèche

Généralement, les banques se basent sur l'historique financier pour déterminer la fiabilité d'un client, mais cette procédure est impossible si un tel historique n'existe pas. Du coup, les tentatives se multiplient pour éviter les personnes « à risque » en fonction des informations publiées sur les réseaux sociaux. Plusieurs start-ups s'en sont fait une spécialité.

Lenddo part du principe que si vos amis sont pauvres ou de mauvais payeurs, alors vous devez l'être aussi. L'entreprise américaine parcourt ainsi Facebook pour déterminer si le client potentiel est ami avec une personne ayant déjà remboursé un prêt en retard ou, pire, s'ils interagissent régulièrement.

La société LendUp, spécialisée dans le prêt en ligne, examine elle les comptes Facebook et Twitter des demandeurs, observant notamment le nombre d'amis et les interactions, afin d'accorder ou non le prêt.

De son côté, InVenture se base sur les données recueillies par le smartphone. Une application est proposée aux consommateurs pour gérer ses dépenses quotidiennes, tandis qu'un « score de crédit » est calculé en fonction des frais. Score qui sera fourni aux banques, afin de déterminer la capacité du client à rembourser un prêt.

Et même pas besoin d'appli : l'économiste Daniel Björkegren a montré qu'il suffit de croiser les dépenses des emprunteurs avec l'historique et la durée de leurs appels téléphoniques, pour réduire les défauts de paiement de 42%.



Illustration de l'ogre Facebook (Dimitris Kalogeropoulos/Flickr/CC)

En France, l'étape du « partenariat »

En France aussi, les rapprochements entre banques et réseaux sociaux commencent timidement. Début juillet, la Banque postale s'est associée avec Facebook pour que ses conseillers ouvrent des comptes sur le réseau social afin de rester en contact avec leurs clients. S'agira-t-il aussi de scruter les profils ? La banque ne s'épanche pas là-dessus, vantant la « prolongation de la relation client ».

A la mi-juillet, BNP-Paribas s'est alliée à Facebook, mais aussi Google, Twitter et LinkedIn afin d'améliorer « la pertinence de ses offres en fonction des attentes des clients ». La banque devrait ainsi bientôt proposer d'ouvrir un compte directement depuis Facebook.

La banque marche dans les pas du groupe BPCE (Banque populaire et Caisse d'épargne), allié à Facebook depuis la fin mai, dans une optique de proposer des « offres et produits innovants ». BNP-Paribas et BPCE n'ont en revanche pas précisé s'ils pourront récupérer des données de Facebook sur leurs clients.

CNN souligne néanmoins que les établissements bancaires rechignent encore à utiliser les données personnelles des réseaux sociaux pour évaluer le risque d'un crédit. « Ces données sociales n'indiquent pas nécessairement la fiabilité d'un client à rembourser un prêt à temps », note d'ailleurs John Ulzheimer, expert économique interrogé par la chaîne.

Alors, faut-il se précipiter sur son compte Facebook pour faire le tri parmi ses amis, avant que le nouveau brevet ne soit utilisé ? Pas sûr. Le site spécialisé Presse-citron tempère :

Les entreprises comme Google, Microsoft ou Facebook déposent de nombreux brevets, mais tous ne sont pas utilisés. Il est fort possible que Facebook n'utilise jamais ce brevet ou du moins pas la partie qui risque de vraiment fâcher ses utilisateurs. »

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plaît ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com/tech/20150807.0B53843/votre-credit-bientot-refuse-a-cause-de-vos-amis-facebook.html#xtor=EPR-1-Actu8h-20150808>

Par Boris Manenti